



Communiqué

Le Nunavut met les consommateurs à l'abri du plein effet des prix mondiaux du pétrole

IQALUIT (Nunavut), le 30 octobre 2006 – Le gouvernement du Nunavut a décidé de mettre les consommateurs du Nunavut à l'abri du plein effet des prix mondiaux du pétrole en limitant l'augmentation du prix des carburants à 10 cents le litre, a annoncé aujourd'hui madame Levinia Brown, ministre des Services communautaires et gouvernementaux.

« L'augmentation du prix indique que nous n'avons pu contourner entièrement la réalité de la hausse des prix du pétrole sur les marchés mondiaux, mais nous avons fait un grand bout de chemin afin de protéger les consommateurs », a déclaré madame Brown.

Le recouvrement total du coût d'achat des produits pétroliers aurait entraîné des hausses pour les consommateurs pouvant atteindre 20 cents le litre. La hausse, qui ne comprend pas la taxe sur les produits et les services, entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2006.

« Nous devons recouvrer autant que possible les coûts des produits pétroliers achetés par le gouvernement. D'autre part, une augmentation considérable des prix pénaliserait les chasseurs, les collectivités, les propriétaires de maison et les entreprises en plus de freiner le développement économique. Je crois qu'une hausse de 10 cents représente une approche équilibrée », a ajouté madame Brown.

L'achat du mazout est l'un des principaux coûts de production de l'électricité et de ce fait l'augmentation de son prix se reflétera immédiatement sur les factures d'électricité.

La Société d'énergie Qulliq (SEQ), qui produit l'électricité dans le territoire, a présenté une demande au ministre de l'Énergie Ed Picco afin d'obtenir un supplément de stabilisation du coût du combustible (SSCC) de 7,87 cents par kilowatt heure (kWh) pour refléter le coût plus élevé du mazout utilisé pour la production d'électricité.

Le ministre a transmis la demande au Conseil d'examen des taux des entreprises de service. Le CETES dispose d'un délai de 90 jours pour présenter une recommandation au ministre.

Le gouvernement mettra en place de manière provisoire, à compter du 1^{er} novembre 2006, un SSCC réglementé de 7,87 cents par kWh, fondé sur la demande de la SEQ pour s'assurer que les coûts de mazout encourus par la Société sont couverts à partir du moment où elle commence à payer le nouveau prix fixé pour le combustible. Cette réglementation demeurera en vigueur jusqu'à ce que le CETES présente son rapport au ministre de l'Énergie et que ce dernier donne des instructions à la SEQ au sujet du SSCC.

« Si le CETES recommande l'application d'un montant moins élevé de SSCC que celui demandé par la SEQ, le SSCC peut être ajusté et les clients remboursés pour la différence », a expliqué le ministre Picco.

Le SSCC provisoire de 7,87 cents par kWh remplace l'actuel SSCC de 3,98 cents par kWh.

Le supplément provisoire devrait entraîner une augmentation d'environ 30 \$ par mois sur la facture d'électricité des propriétaires résidentiels. Les clients verront apparaître le SSCC provisoire sur leur facture du mois de décembre qui reflète la consommation du mois de novembre.

Le nouveau prix du carburant au Nunavut correspond en gros à ce qui est en vigueur dans plusieurs régions éloignées ou nordiques. Voici une liste des prix de détail du supercarburant (par litre) ayant cours au mois d'octobre :

Churchill, Manitoba	1,46 \$
Kuuujuaq, Québec	1,66 \$
Labrador City, Terre-Neuve-et-Labrador	1,11 \$
Inuvik, T.N.-O.	1,21 \$
Whitehorse, Yukon	1,08 \$.
Yellowknife, T.N.-O.	1,09 \$.

-30-

Liaison avec les médias :

Nino Wischnewski
Secrétariat à l'énergie
(867) 975-6001

ᐱᓄᓕᓕᓕᓕᓕ ᓂᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ, ᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ, ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat itut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : www.gov.nu.ca.